

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETTE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Modification délibération AP/CP – Reconstruction des tribunes du stade

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération d'Autorisation de Programme concernant les travaux de reconstruction des tribunes du stade afin de tenir compte des financements notifiés en cours d'exercice.

TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DES TRIBUNES	COUT TTC de l'opération	REALISE 2008	Reports 2008	EXERCICE 2009
DEPENSES	803 731,00	66 081,25	133 918,75	603 731,00
maitrise œuvre, bureaux de contrôle et divers	89 594,00		89 594,00	
travaux bâtiments et structures	676 944,00	66 081,25	44 324,75	566 538,00
aménagements divers (clôture, mobilier urbain, éclairage public)	12 558,00			12 558,00
divers	24 635,00			24 635,00
TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DES TRIBUNES	Financement de l'opération	REALISE 2008	Reports 2008	EXERCICE 2009
RECETTES	803 731,00	-	-	803 731,00
DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT	80 000,00			80 000,00
SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	100 000,00			100 000,00
SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL	114 000,00			114 000,00
AUTOFINANCEMENT ET/OU EMPRUNT	509 731,00			509 731,00

Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Modification délibération AP/CP – Reconstruction des tribunes du stade »

Après avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- MODIFIE la délibération d'Autorisation de Programme concernant les travaux de reconstruction des tribunes du stade comme indiqué ci-dessus.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :